



|  |
| --- |
| **MARCHÉ D’ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION (OPC) RENFORCÉ**  Pour l’opération du Nouvel Hôpital d’Embrun  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **A.E**  **Acte d’engagement** |

**Le mois m0 du marché est le mois pris pour la date limite de remise des offres (DLRO)**

**En vert les éléments à compléter par le candidat**

**SOMMAIRE**

[Article 1 LES PARTIES CONTRACTANTS 3](#_Toc196333159)

[*1.1.* *Les parties* 3](#_Toc196333160)

[*1.2.* *Conduite des prestations par le Titulaire* 4](#_Toc196333161)

[*1.3.* *Sous-traitance* 5](#_Toc196333162)

[Article 2 OBJET DU MARCHE ET DUREE 5](#_Toc196333163)

[*2.1* *Objet* 5](#_Toc196333164)

[*2.2* *Lieux d’exécution* 5](#_Toc196333165)

[*2.3* *Durée du marché et délais d’exécution* 6](#_Toc196333166)

[Article 3 DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE 7](#_Toc196333167)

[Article 4 PRIX 7](#_Toc196333168)

[*4.1* *Rémunération du titulaire* 7](#_Toc196333169)

[*4.2* *Avance* 8](#_Toc196333170)

[Article 5 PAIEMENT 8](#_Toc196333171)

[Article 6 ENGAGEMENTS DES PARTIES 9](#_Toc196333172)

[*6.1* *Engagement du titulaire* 9](#_Toc196333173)

[*6.2* *Engagement du pouvoir adjudicateur* 9](#_Toc196333174)

[ANNEXE 1 RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE 10](#_Toc196333175)

[ANNEXE 2 RELATIVE A LA REPARTITION DES HONORAIRES ENTRE LES COTRAITANTS 12](#_Toc196333176)

[ANNEXE 3 RELATIVE AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU) 13](#_Toc196333177)

1. LES PARTIES CONTRACTANTS

## *Les parties*

Le marché est conclu,

**ENTRE, d’une part :**

**Le Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud de Gap-Sisteron, établissement support du GHT des Alpes du Sud**

Représenté par son Directeur, pouvoir adjudicateur désigné au contrat par les termes « la personne publique », « le pouvoir adjudicateur », le « CHICAS »,

**Pour le compte du Maître d’ouvrage :**

**Centre Hospitalier d’EMBRUN**

**8 Rue Pierre et Marie Curie**

**05200 Embrun**

Représenté par son Directeur, maître d’ouvrage, désigné au contrat par les termes « le maître d’ouvrage », le « CH d’Embrun », le « MOA »

**ET, d’autre part :** (rayer l’option non concernée),

***Option a)* M ...**

Agissant : pour le nom et pour le compte de la société : …

Ou en mon nom personnel *(rayer la mention inutile)*

Domicilié à : …

…

Téléphone : …

Numéro SIREN : ...

Coordonnées bancaires : …

***Option b)* Le groupement composé de :**

Premier cotraitant, mandataire solidaire du groupement conjoint

M ...

Agissant : pour le nom et pour le compte de la société : …

Ou en mon nom personnel *(rayer la mention inutile)*

Domicilié à : …

…

Téléphone : …

Numéro SIREN : ...

Coordonnées bancaires : …

Deuxième cotraitant :

M ...

Agissant : pour le nom et pour le compte de la société : …

Ou en mon nom personnel *(rayer la mention inutile)*

Domicilié à : …

…

Téléphone : …

Numéro SIREN : ...

Coordonnées bancaires : …

Troisième cotraitant :

M ...

Agissant : pour le nom et pour le compte de la société : …

Ou en mon nom personnel *(rayer la mention inutile)*

Domicilié à : …

…

Téléphone : …

Numéro SIREN : ...

Coordonnées bancaires : …

*NOTA : ajouter si nécessaire les sections relatives aux cotraitants supplémentaires.*

**Désigné dans ce marché indifféremment par les termes « le Titulaire », « l’OPC », « le prestataire » ou, le cas échéant, « le groupement ».**

Après avoir pris connaissance des pièces du contrat,

Après avoir produit les documents exigés par le Code de la commande publique dans le cadre de l’attribution,

Le Titulaire s’engage, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par les pièces contractuelles, à exécuter les prestations objet du présent marché d’OPC dont la consistance est définie dans ce document, inséparable du reste des pièces contractuelles.

Sont considérées comme nulles et non écrites les conditions figurant sur tous les documents du Titulaire, contradictoire avec celles mentionnées au marché, en fonction de la hiérarchie des pièces précisée au cahier des clauses administratives particulières.

Les stipulations de l’offre du Titulaire ne sont pas opposables au pouvoir adjudicateur.

## *Conduite des prestations par le Titulaire*

Il est expressément convenu que la conduite des prestations est assurée par :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom – société** | **Rôle dans la mission** |
|  | Conducteur des prestations |
|  | Suppléant au conducteur des prestations |
|  | [à compléter par le Titulaire] |
|  | [à compléter par le Titulaire] |

Si l’une des personnes nommément désignées ci-avant n’est plus en mesure d’accomplir sa mission, le titulaire doit en informer le maître d’ouvrage sans délai et prendre toutes les dispositions nécessaires afin d’assurer la poursuite de l’exécution des prestations. Il propose, simultanément au pouvoir adjudicateur et au maître d’ouvrage, un remplaçant disposant de compétences au moins équivalentes et dont il communique le nom, le CV et les coordonnées dans un délai de dix jours à compter de la date à laquelle il informe de l’indisponibilité de l’intervenant initialement désigné.

Le maître d’ouvrage dispose d’un délai de trente (30) jours à compter de la réception du nom et du CV du nouvel intervenant pour l’accepter. Si le maître d’ouvrage récuse le remplaçant dans ce délai, le titulaire dispose de nouveau d’un délai de dix jours pour proposer un nouvel intervenant. En cas de silence du maître d’ouvrage dans le délai de trente (30) jours précité, le remplaçant est réputé avoir été récusé.

A défaut de proposition de remplaçant par le titulaire ou en cas de deux récusations successives ou dans le silence du maître d’ouvrage valant récusation, le marché peut être résilié pour faute du titulaire dans les conditions de l’article 39.1 du CCAG-PI.

En cas de difficulté dans l’exécution de la prestation, la personne publique se réserve la possibilité de demander le remplacement d’une ou plusieurs des personnes nommément désignées ci-avant. Au préalable, la personne publique informe le titulaire de la difficulté qu’elle rencontre dans l’exécution de la prestation. Le titulaire a quinze (15) jours pour présenter un remplaçant sous peine d’application de la pénalité définie à l’article 7.2.1 du CCAP.

Celui-ci est considéré comme accepté si la personne publique ne le récuse pas dans un délai de dix (10) jours.

A défaut de proposition de remplaçant par le titulaire ou en cas de récusation des remplaçants par le pouvoir adjudicateur, le marché peut être résilié dans les conditions prévues à l’article 39.1 du CCAG-PI de 2021 et de l’article 12.3 du CCAP.

## *Sous-traitance*

Le Titulaire peut s’appuyer dès la conclusion du marché sur des opérateurs économiques auxquels il prévoit de sous-traiter une partie des prestations qui lui incombent. Les modalités exactes de la sous-traitance sont décrites au cahier des clauses administratives particulières.

Le ou les actes spéciaux de sous-traitance annexés au marché lors de la remise de l’offre indiquent la nature des prestations que je (nous) envisage(ons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement ; le montant des prestations sera établi pour la durée du marché.

Chaque annexe constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

1. OBJET DU MARCHE ET DUREE

## *Objet*

Le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP) est relatif au marché au marché d’Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) renforcé pour l’opération « Nouvel Hôpital d’Embrun ».

La description technique des prestations figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le processus arrêté pour la réalisation de l’opération du « Nouvel Hôpital d’Embrun » est le recours à un montage séquencé, par la conclusion dans un premier temps d’un marché de Maîtrise d’œuvre dans les conditions prévues au Livre IV de la Partie II du Code de la Commande Publique, puis de marchés publics de travaux selon un allotissement conformes aux exigences de l’article L.2113-10 du Code de la Commande Publique. L’équipe de Maîtrise d’œuvre en charge de la mission de base et de certaines missions complémentaires (dans les conditions définies à l’article 1.8.1 du CCAP) est déjà en place. L’intervention du Titulaire du présent marché concerne uniquement la mission complémentaire d’OPC.

## *Lieux d’exécution*

Centre Hospitalier d’Embrun, 8 Rue Pierre et Marie Curie, 05200 Embrun.

## *Durée du marché et délais d’exécution*

La durée totale du marché est de 63 mois, allant de la notification du marché jusqu’à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux de la dernière tranche de travaux objet de l’opération. Cette durée est répartie ainsi :

* 12 mois de conception
* 38 mois de travaux
* 1 mois de réception (y compris opérations préalables à la réception)
* 12 mois de garantie de parfait achèvement

La notification du marché est prévue pour août 2025.

Les délais d’exécution partiels des prestations prévues dans lesdites parties techniques sont les suivants (hors délais de vérification du maître d’ouvrage) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ELEMENT DE MISSION** | ***Délai maximum imposé par le maître d’ouvrage*** | ***Délai sur lequel le candidat s’engage*** |
| *Partie technique : OPC- AVP : OPC pendant les études d’avant-projet (sommaire et définitif)*   1. Livrables à produire en phase APD | 1. 8 semaines à compter du lancement de la phase APD |  |
| *Partie technique : OPC-PRO : OPC pendant les études de projet*   1. Livrables à produire en phase PRO et production du planning optimisé : | 1. 8 semaines à compter du lancement de la phase PRO |  |
| *OPC-AMT : OPC pendant l’assistance pour la passation des marchés de travaux*   1. Rédaction nécessaire au DCE Travaux 2. Analyse des offres | 1. 10 jours à compter du lancement de la phase AMT 2. 2 semaines à compter de la réception des offres |  |
| *Partie technique : OPC-DET, EXE/VISA, AOR : OPC pendant l’exécution des marchés de travaux, les études d’exécution ou leur VISA et l’assistance aux opérations de réception*   1. Calendrier des travaux préparatoires : 2. Production des calendriers : 3. Mise au jour hebdomadaire des calendriers et production du compte-rendu de la réunion de chantier hebdomadaire sur le sujet OPC : 4. Calendrier détaillé des OPR à la réception : | 1. 2 semaines à compter du lancement de la partie technique 2. 2 semaines à compter du lancement de la partie technique 3. Dans les 48h à compter de la réunion 4. 1 semaine à compter de la demande de la MOA |  |

1. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

La liste des documents constitutifs du marché ainsi que l’ordre de priorité des pièces est fixée à l’article 2 du cahier des clauses administratives particulières.

1. PRIX

## *Rémunération du titulaire*

L’ensemble des prestations est rémunéré par application du prix global et forfaitaire suivant (tranche ferme et tranche optionnelle, soit parties techniques 1 à 4) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Montant H.T. | : …............................................................................................. | Euros |
| TVA (taux de …......%) | : …............................................................................................. | Euros |
| Montant T.T.C. | : …............................................................................................. | Euros |
| Soit en toutes lettres | : …................................................................................................................ | |
| …................................................................……....................................................................................... | | |

Ce montant se décompose en parties techniques de la manière suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Partie technique 1*** | |  |
| Prix HTVA | …………………………………… | EUR |
| TVA 20% | …………………………………… | EUR |
| Prix TTC | …………………………………… | EUR |
| (en toutes lettres) | ……………………………………… |  |
|  | …………………………………….. |  |
| ***Partie technique 2*** | |  |
| Prix HTVA | …………………………………… | EUR |
| TVA 20% | …………………………………… | EUR |
| Prix TTC | …………………………………… | EUR |
| (en toutes lettres) | ……………………………………… |  |
|  | …………………………………….. |  |
| ***Partie technique 3*** | |  |
| Prix HTVA | …………………………………… | EUR |
| TVA 20% | …………………………………… | EUR |
| Prix TTC | …………………………………… | EUR |
| (en toutes lettres) | ……………………………………… |  |
|  | …………………………………….. |  |
| ***Partie technique 4*** | |  |
| Prix HTVA | …………………………………… | EUR |
| TVA 20% | …………………………………… | EUR |
| Prix TTC | …………………………………… | EUR |
| (en toutes lettres) | ……………………………………… |  |
|  | …………………………………….. |  |

Le contenu de la prestation est décrit au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Montant de la mission (PT1, PT2, PT3 et PT4) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Montant H.T. | : ................................................................................................ | Euros |
| TVA (taux de .........%) | : ................................................................................................ | Euros |
| Montant T.T.C. | : ................................................................................................ | Euros |
| Soit en toutes lettres | : ................................................................................................................... | |
| ...................................................................….......................................................................................... | | |

## *Avance*

Le Titulaire déclare :

renoncer à bénéficier au versement de l’avance

ne pas renoncer à bénéficier au versement de l’avance

En cas de cotraitance ou de sous-traitance, cette clause s’applique à chaque personne physique ou morale concernée par le marché. Pour la sous-traitance, le titulaire n’a droit à cette avance que pour la part qu’il exécute directement, le solde revenant aux sous-traitants qui la demandent.

1. PAIEMENT

Les montants dus au titre du présent marché seront portés au crédit du ou des comptes suivants :

1. *Ouvert au nom de :*

pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

1. *Ouvert au nom de :*

pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

1. *Ouvert au nom de :*

pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

Les sommes dues aux sous-traitants seront payées directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

1. ENGAGEMENTS DES PARTIES

## *Engagement du titulaire*

|  |
| --- |
| Date, ………………..  *Signatures et cachet de la société.*  Premier cotraitant, mandataire solidaire  Deuxième cotraitant  Troisième cotraitant |

## *Engagement du pouvoir adjudicateur*

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement

A …………………., le …………………..

Le Pouvoir Adjudicateur

ANNEXE 1 RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

ACTE N°

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

AU MARCHE N°

**DECLARATION ET DESIGNATION**

**DE SOUS-TRAITANCE**

OBJET DU MARCHE :

TITULAIRE DU MARCHE :

NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :

IDENTITE DU SOUS-TRAITANT :

Nom de l'Entreprise :

Forme sociale : R.C. de n°

Représentée par : en qualité de

Immatriculée au siret sous le n° :

Faisant élection de domicile à :

MONTANT DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES, EXPRIME DANS LES MEMES CONDITIONS ECONOMIQUES QUE CELLES DE L'OFFRE PRINCIPALE. PAIEMENT DIRECT :

euros H.T (en lettres

……………………………………….. euros T.T.C  (en lettres

T.V.A. au taux de : %

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Modalités de calcul et de versement des acomptes  Mois d'établissement des prix  Modalité des révisions de prix  Stipulations relatives aux délais, pénalités  Primes, réfactions et retenues diverses |  |  |  | Identiques à celles du marché  Différentes de celles du marché |

|  |  |
| --- | --- |
| - Personne habilitée à donner les renseignements prévus à  l’article R.2191-59 du CCP | Identiques à ceux du marché |
| - Comptable assignataire de la dépense |

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues par lui en créditant le compte ouvert au nom de

à sous le n°

Le Titulaire atteste que le sous-traitant a contracté une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers.

L'Exemplaire unique du marché a été restitué à la personne responsable du marché qui a modifié en conséquence la formule d'exemplaire unique initialement portée sur ce document.

FAIT A ……………………………………………. LE …………………………………

Le Titulaire

Le sous-traitant Le représentant du pouvoir adjudicateur

ANNEXE 2 RELATIVE A LA REPARTITION DES HONORAIRES ENTRE LES COTRAITANTS

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Répartition des montants par cotraitant – TF*** | ***Cotraitant 1*** | ***Cotraitant 2*** | ***…*** | ***Total de l’équipe*** |
| Montant HT par PT | Montant HT par PT |  | Montant HT par PT |
| Partie technique 1 |  |  |  |  |
| Partie technique 2 |  |  |  |  |
| Partie technique 3 |  |  |  |  |
| Partie technique 4 |  |  |  |  |
| **Total € HT** |  |  |  |  |
| **TVA** |  |  |  |  |
| **Total € TTC** |  |  |  |  |

ANNEXE 3 RELATIVE AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Catégories de personnel** | **Journée sur site  (€ HTVA)** | **Journée au bureau  (€ HTVA)** |
| Interlocuteur privilégié | **…** | **…** |
| Suppléant | **…** | **…** |
| Secrétariat | **…** | **…** |

Le coût correspond à la valeur du temps productif directement imputable au projet. Il intègre l’assistance téléphonique. Ce coût rémunère également les heures non imputables directement (frais généraux, formations, etc).

Le présent bordereau de prix unitaires peut être adapté par le candidat selon les catégories de personnel présentés dans l'offre.